AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-6-67 645009

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)

Abonnement annuel 25 F.

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

Bulletin n° 81 - JUIN 1967 — 1er JUIN 1967

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : La sortie des papillons en cage d'élevage se poursuit et les températures s'élevant, il convient d'effectuer un premier traitement avec un insecticide choisi dans la liste des produits pesticides, diffusée au début de l'année.

ANTHRACNOSE DU CERISIER : Renouveler les traitements sur les variétés sensibles dont la cueillette n'est pas prévue prochainement.

RAPPEL : MOUCHE DE LA CERISE : Respecter la législation en vigueur concernant l'utilisation des produits insecticides.

CULTURES LEGUMIERES

RAPPEL : MILDIOU DE L'OIGNON - SEPTORIOSE DU CELERI : Les conditions climatiques sont favorables au développement de ces deux maladies (Voir bulletin du 24 Mai) ; il convient de renouveler les traitements.

BETTERAVES

PUCERONS : Le développement des colonies se poursuit activement. Utiliser si nécessaire l'un des produits suivants à base de : Diméthoate - Endothion - Formothion - Lindane - Mévinphos - Oxydéméton-méthyl - Parathion-Ethyl ou Méthyl - Phosphamidon - Vamidothion -

CEREALES

A PROPOS DES CECIDOMYIES DES CEREALES : Nous avons appris que certains céréaliculteurs envisageaient dès cette année d'appliquer des traitements insecticides contre ces ravageurs. Il est bon de rappeler que si le Lindane s'est effectivement montré efficace contre ces insectes au cours de l'expérimentation poursuivie en 1966, trop d'inconnues subsistent encore pour qu'on puisse envisager d'appliquer des traitements contre les blés autrement qu'à titre expérimental. Telles sont les conclusions du Service de la Protection des Végétaux.

Cette prudence est d'autant plus justifiée que l'on peut toujours craindre que les résidus de Lindane sur les grains récoltés n'excèdent les tolérances admises par certains pays importateurs de nos céréales.

POMMES DE TERRE

MILDIOU : ZONE LEGUMIERE d'AUXONNE - POMMES DE TERRE DE PRIMEURS : Effectuer un premier traitement fongicide sur toutes les cultures ayant atteint 30 à 40 cm de hauteur.

DORYPHORE : Les premières larves sont signalées. Ajouter un produit insecticide à la bouillie antimildiou.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne et Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 191

POMMES DE TERRE

MILDIOU : Concours de détection des premières taches :

Les premières personnes qui adresseront à la Station un échantillon de feuilles de pommes de terre reconnues atteintes de mildiou recevront une prime de DIX FRANCS.

Placer l'échantillon entre deux feuilles de papier buvard humide et joindre à l'envoi la fiche de renseignements ci-dessous à découper suivant le pointillé.

Adresser les échantillons au :

- Service de la Protection des Végétaux
21, Route de Seurre
21 - B E A U N E

CONCOURS "MILDIOU POMME DE TERRE"

Fiche de renseignements

Nom et prénom (I) ....

Adresse précise (I) ....

Commune et lieu-dit du prélèvement ....

Variété ....

Date de plantation ....

Hauteur des plantes ....

Importance des taches (une, plusieurs, etc...) ....

Situation du foyer (jardin, plein champ, bas-fonds, côteau etc...) ....

Date de la découverte ....

Date et signature :

(1) Ecrire très lisiblement

P192